

FCP de droit français

LAZARD GESTION FLEXIBLE

RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2025

Société de Gestion : Lazard Frères Gestion SAS
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux Comptes : Deloitte & Associés

Lazard Frères Gestion SAS - 25 rue de Courcelles - 75008 - Paris

SOMMAIRE

1. Changements intéressant l'OPC	3
2. Rapport de gestion	4
3. Informations réglementaires	8
4. Certification du Commissaire aux Comptes	13
5. Comptes de l'exercice	18
6. Annexe(s)	48
Caractéristiques de l'OPC	49
Information SFDR	58

1. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Le Président de la Lazard Frères Gestion pour le FCP **LAZARD GESTION FLEXIBLE** (Code ISIN : FR00058383) a décidé de mettre fin au prélèvement des commissions de mouvement et la mise en place d'un forfait des Frais de Fonctionnement et Services (FFS).

Date d'effet : 18/11/2025

2. RAPPORT DE GESTION

Performance

La performance de la part A sur la période est de : +3,9%.

La performance de la part M sur la période est de : +4,2%.

La performance de la part R sur la période est de : +2,9%.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC et n'est pas constante dans le temps.

La performance de l'indice (taux €STR majoré de 3%) de la part A sur la période est de : +5,4%.

La performance de l'indice (taux €STR majoré de 3,3%) de la part M sur la période est de : +5,7%.

La performance de l'indice (taux €STR majoré de 2,1%) de la part R sur la période est de : +4,4%.

Environnement économique et marchés

L'environnement économique mondial a connu de profonds changements en 2025. Les États-Unis ont annoncé une forte augmentation des droits de douane sur leurs importations, rompant avec l'ordre établi depuis quarante ans. Dans le même temps, les agissements de Donald Trump ont ravivé les débats sur l'indépendance de la Réserve Fédérale. En Europe, l'Allemagne a opéré un tournant radical en matière de politique budgétaire, avec l'annonce d'un plan de soutien de grande ampleur. En parallèle, l'instabilité géopolitique a mis en évidence la dépendance de l'Europe à l'égard de ses partenaires traditionnels, conduisant les pays européens à accélérer le développement de leurs capacités militaires.

Sur les marchés, la plupart des classes d'actifs ont enregistré de solides performances, malgré des phases de forte volatilité. Les indices actions ont terminé l'année proches de leurs plus hauts historiques, l'intelligence artificielle restant le thème dominant. Sur les marchés obligataires, le crédit s'est montré particulièrement dynamique, tandis que les perspectives d'assouplissement monétaire ont soutenu la performance des obligations d'État américaines et britanniques. En revanche, les préoccupations budgétaires ont pesé sur les obligations d'État allemandes, françaises et japonaises. L'année a été particulièrement favorable aux marchés émergents et aux métaux précieux. À l'inverse, le dollar et le pétrole ont chuté.

Malgré un pic de volatilité au printemps, lié aux annonces sur les droits de douane réciproques, la plupart des classes d'actifs ont affiché de bonnes performances. L'appétit pour le risque a notamment été porté par la résilience de l'économie mondiale, les baisses de taux de la Fed et un optimisme persistant vis-à-vis de l'IA.

Au niveau des marchés actions, l'indice MSCI World All Country en dollar a progressé de +22,9%. Les marchés émergents ont nettement surperformé les marchés développés. L'indice MSCI Emerging Markets en dollar a enregistré une performance de +34,3%. Dans le même temps, parmi les pays développés, le Topix a progressé de +25,5%, l'Euro Stoxx de +21,2% et le S&P 500 de +17,9 %.

Pour un investisseur européen non couvert contre le risque de change, l'appréciation de l'euro face au dollar (+13,4%) et au yen (+13,0%) réduit significativement la performance des indices libellés dans ces devises.

Au niveau des marchés obligataires, tous les segments ont enregistré des performances positives dans la zone euro : +8,5% pour l'indice Markit iBoxx AT1, +4,8% pour l'indice Markit iBoxx des obligations High Yield, +3,0% pour l'indice iBoxx des obligations Investment Grade et +0,6% pour l'indice BofA des obligations d'État.

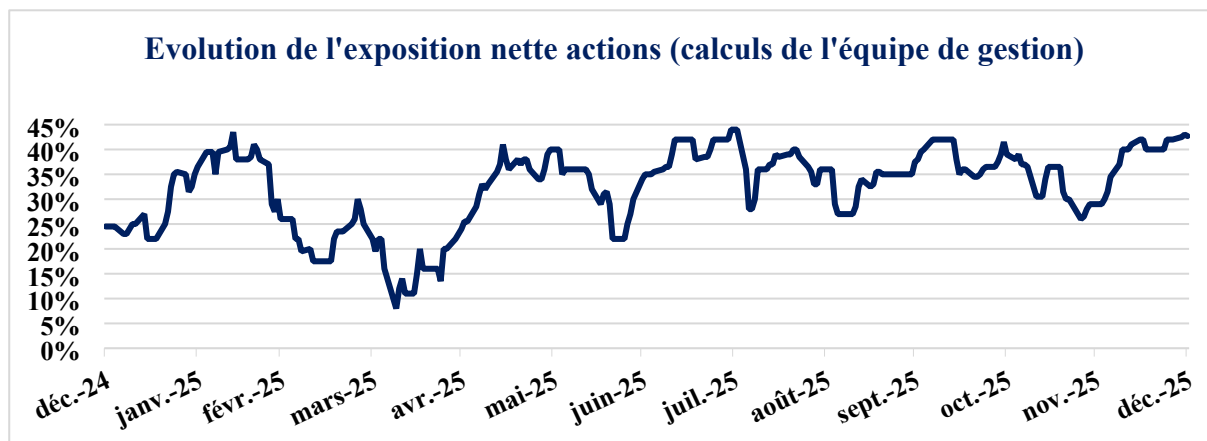
Les taux à 10 ans des obligations d'État ont enregistré des évolutions très contrastées : des hausses significatives au Japon (+109 pb), en Allemagne (+45 pb) et en France (+29 pb), contre un recul marqué aux États-Unis (-44 pb) et au Royaume-Uni (-23 pb), où les taux à deux ans ont baissé encore davantage.

Au niveau des matières premières, l'indice S&P GSCI est resté globalement stable. Néanmoins, le prix du baril de Brent a baissé de 19%, passant de 75 à 61 USD. L'indice Bloomberg des métaux précieux a progressé de 80,2%, porté notamment par une forte hausse des prix de l'or et de l'argent.

Politique de gestion

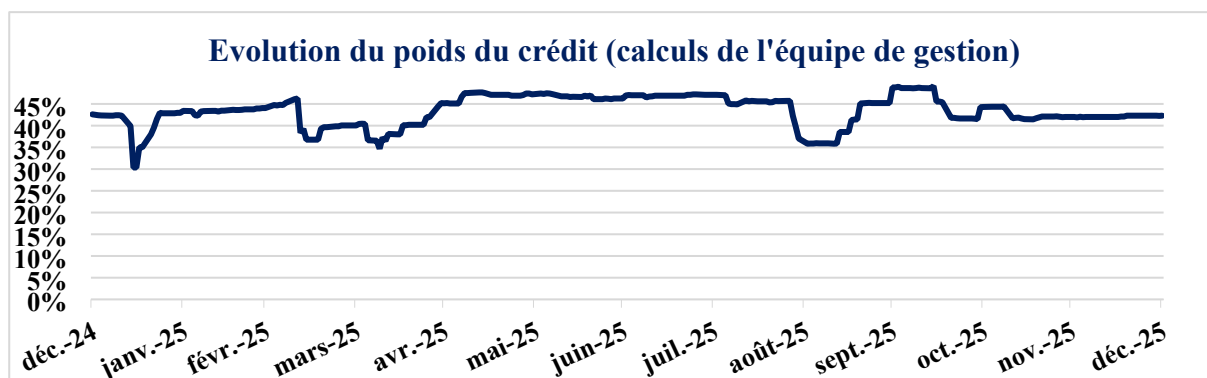
Pour rappel, Lazard Gestion Flexible est un fonds de suivi de tendances. Le portefeuille s'articule autour de 2 poches : actions et crédit. Toutes deux peuvent fluctuer entre -50% / +50%. Les deux poches ont affiché une contribution positive en 2025. Ce fut plus mitigé avec les positions tactiques.

Composante actions :



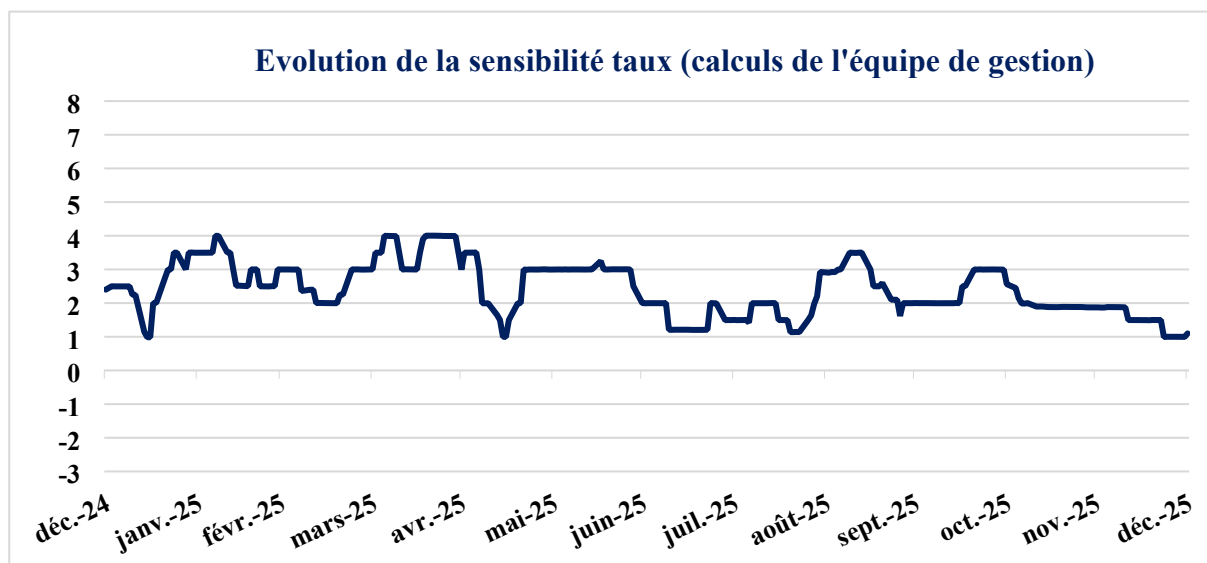
L'exposition nette actions a été significative tout au long de l'exercice. Ce qui fut pertinent. La surpondération de l'Europe et du Japon a été gagnante. Tout comme la sous-pondération des Etats Unis (dans un contexte de baisse du dollar).

Composante crédit :

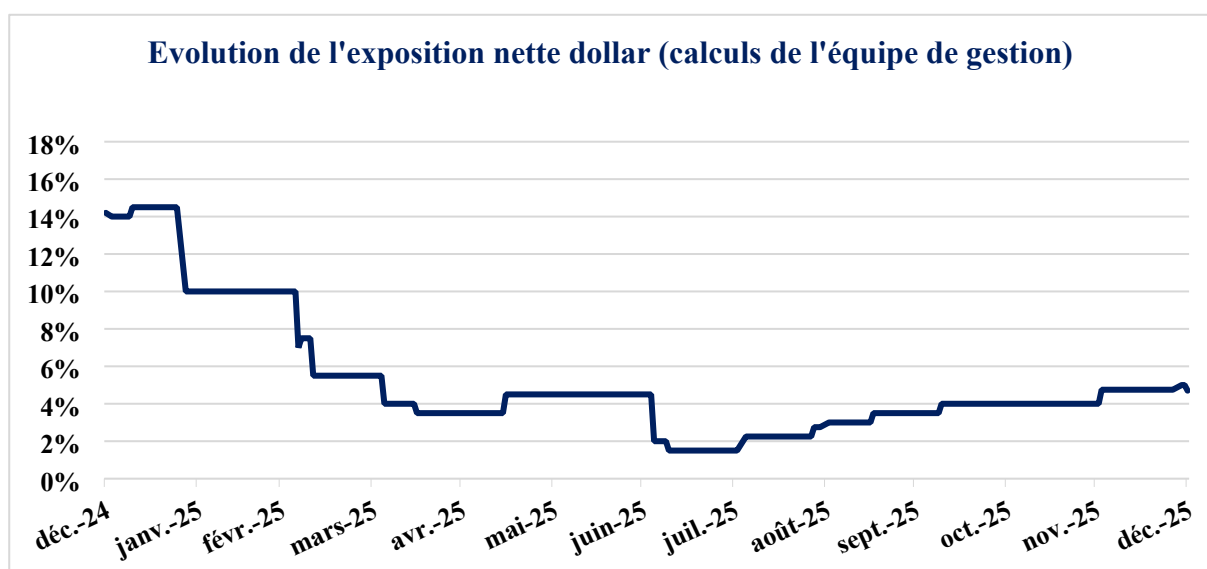


Les segments à haut rendement se sont particulièrement distingués, bénéficiant à la fois d'un portage élevé et d'une compression des primes de risque. Les subordonnées financières ont ainsi été sources de profits. La composante Investment Grade, qui constitue la majorité de la poche crédit, s'est aussi très bien comportée en 2025.

Mouvements tactiques :



Les positions en obligations d'Etat allemandes ont été perdantes. La volatilité sur les taux a été pénalisante.



Le poids du dollar a été réduit en 2025. Ce qui fut une bonne décision. Les positions en yen ont coûté.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
LAZARD EURO MONEY MARKET-B	43 343 506,66	43 374 652,87
LAZARD CREDIT FI SRI - Part PVC EUR	15 454 584,75	18 847 864,75
LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	10 781 300,00	5 390 000,00
CANDRIAM BONDS EURO HIGH YIELD R EUR ACC	2 393 030,00	3 989 250,00
FRENCH REPUBLIC ZCP 24-09-25	1 974 925,47	2 000 000,00
FRENCH REPUBLIC ZCP 09-04-25	-	3 000 000,00
FRENCH REPUBLIC ZCP 12-03-25	-	3 000 000,00
LAZARD CAPITAL FI SRI - Part PVC EUR	1 208 065,00	1 209 680,00
FRENCH REPUBLIC ZCP 12-02-25	-	2 000 000,00
FRENCH REPUBLIC ZCP 30-04-25	994 765,87	1 000 000,00

3. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : -

- o Prêts de titres : -
- o Emprunt de titres : -
- o Prises en pensions : -
- o Mises en pensions : -

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 12 377 587,73

- o Change à terme : -
- o Future : 12 377 587,73
- o Options : -
- o Swap : -

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	-
. Actions	-
. Obligations	-
. OPCVM	-
. Espèces (*)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	-
. Actions	-
. Obligations	-
. OPCVM	-
. Espèces	-
Total	-

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	-
. Autres revenus	-
Total des revenus	-
. Frais opérationnels directs	-
. Frais opérationnels indirects	-
. Autres frais	-
Total des frais	-

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCEDURE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES

Les intermédiaires utilisés par la société de gestion sont sélectionnés sur la base de différents critères d'évaluation, parmi lesquels figurent la recherche, la qualité d'exécution et de dépouillement des ordres, l'offre de services. Le « Comité Broker » de la société de gestion valide toute mise à jour dans la liste des intermédiaires habilités. Chaque pôle de gestion (taux et actions) rend compte au minimum deux fois par an au Comité Broker de l'évaluation de la prestation de ces différents intermédiaires et de la répartition des volumes d'opérations traités.

L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr

FRAIS D'INTERMEDIATION

L'information concernant les frais d'intermédiation est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Lazard Frères Gestion S.A.S. exerce les droits de vote attachés aux titres détenus dans les OPC dont elle assure la gestion selon le périmètre et les modalités précisées dans la charte qu'elle a établie concernant sa politique d'exercice des droits de vote. Ce document est consultable sur le site internet de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Lazard Frères Gestion a la conviction forte que l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion d'actifs est une assurance supplémentaire de la pérennité de la performance économique.

En effet, la performance à long terme des investissements ne se limite pas à la seule prise en compte de la stratégie financière, elle doit également considérer les interactions de l'entreprise avec son environnement social, économique et financier.

La prise en compte des critères ESG s'inscrit donc dans une démarche naturelle faisant partie de notre processus d'investissement.

Notre approche globale peut se résumer ainsi :

- ✓ L'analyse financière de l'entreprise, extrêmement exigeante, couvre la qualité des actifs, la solidité financière, la prévisibilité des cashflows et leur réinvestissement par la société, la dynamique de la rentabilité économique, sa pérennité et la qualité du management.
- ✓ Cette pérennité est renforcée par la prise en compte de critères extra-financiers :
 - Critères sociaux : par la valorisation du capital humain,
 - Critères environnementaux : par la prévention de l'ensemble des risques environnementaux,
 - Critère de gouvernance : par le respect de l'équilibre entre les structures managériales et actionnariales, afin de prévenir les conflits d'intérêts potentiels et assurer le respect des intérêts des actionnaires minoritaires.

L'intensité et les modalités de notre intégration des critères ESG peuvent naturellement varier suivant les classes d'actifs et les processus d'investissement, mais l'objectif commun est une meilleure appréhension des risques ESG susceptibles d'avoir un impact fort sur la valeur d'une entreprise ou d'un actif souverain.

L'information concernant les critères ESG est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul retenue est la VaR Absolue

Niveau maximum de VaR mensuelle : 6,31

Niveau minimum de VaR mensuelle : 2,39

Niveau moyen de VaR mensuelle : 3,86

REMUNERATIONS

Les rémunérations fixes et variables versées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 par la société de gestion à son personnel identifié comme éligible à la réglementation UCITS et AIFM peuvent être obtenues sur demande par courrier, auprès du service juridique de Lazard Frères Gestion et figurent dans le rapport annuel de la société.

L'enveloppe globale des rémunérations variables est fixée par le Groupe Lazard au regard de différents critères en ce compris les performances financières du Groupe Lazard au titre de l'année écoulée, en tenant compte des résultats de Lazard Frères Gestion.

Le montant total des rémunérations variables ne doit pas entraver la capacité du Groupe Lazard et de Lazard Frères Gestion à renforcer leurs fonds propres en tant que de besoin.

La Direction Générale décide du montant total des rémunérations réparties entre les rémunérations fixes et variables, dans le respect de la séparation absolue entre la composante fixe et la composante variable de la rémunération.

Le montant total des rémunérations variables est déterminé en tenant compte de l'ensemble des risques financiers et extra financiers ainsi que des conflits d'intérêts.

Le montant de la rémunération variable est ensuite individualisé et déterminé en partie en fonction de la performance de chaque Personnel Identifié.

Annuellement, le « Comité de surveillance de la conformité de la politique de rémunération » de Lazard Frères Gestion, composé notamment de deux membres indépendants de la société de gestion, est chargé de donner un avis sur la bonne application de la politique de rémunération et sur sa conformité à la réglementation applicable.

Population au 31/12/2025 : CDD et CDI de LFG, LFG Luxembourg et LFG Belgique (donc hors stagiaires, apprentis et hors LFG Courtage)

Effectif au 31-12-2025 LFG - LFG Belgique - LFG Luxembourg	Rémunérations fixes annuelles 2025 en €	Rémunération variable au titre de 2025 (cash payé en 2026 et différé attribué en 2026) en €
238	24 995 970	30 680 419

"Personnel identifié"

Catégorie	Nombre de salariés	Rémunérations fixes et variables agrégées 2025 (salaires annuels et bonus cash et différés)
Senior Management	3	6 039 718
Autres	65	29 528 336
Total	68	35 568 054

NB : les montants sont des montants non chargés

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LAZARD FRERES GESTION SAS
25, rue de Courcelles – 75008 PARIS

www.lazardfreresgestion.fr

4. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

LAZARD GESTION FLEXIBLE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Lazard Frères Gestion SAS

25, rue de Courcelles
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP LAZARD GESTION FLEXIBLE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LAZARD GESTION FLEXIBLE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En raison des délais de communication de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est émis le 13 août 2026

Paris La Défense, le 13 août 2026

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

5. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	21 003 868,40	26 574 187,80
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	21 003 868,40	26 574 187,80
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	23 157 418,72	23 937 189,28
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	23 157 418,72	23 937 189,28
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	2 967 802,34	7 956 179,56
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	2 967 802,34	7 956 179,56
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	5 417 711,83	4 871 338,44
OPCVM	5 417 711,83	4 871 338,44
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	84 787,57	354 130,87
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I) (*)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	52 631 588,86	63 693 025,95
Créances et comptes d'ajustement actifs	364 247,40	1 019 372,38
Comptes financiers	1 858 261,25	2 388 299,92
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	2 222 508,65	3 407 672,30
Total de l'actif I+II	54 854 097,51	67 100 698,25

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	52 653 653,73	66 121 844,40
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	2 070 364,23	544 052,45
Capitaux propres I	54 724 017,96	66 665 896,85
Passifs de financement II (*)	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	54 724 017,96	66 665 896,85
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	84 915,38	354 131,47
Emprunts (C) (*)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	84 915,38	354 131,47
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	45 164,17	80 669,93
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	45 164,17	80 669,93
Total Passifs : I+II+III+IV	54 854 097,51	67 100 698,25

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	364 081,09	570 576,77
Produits sur obligations	697 394,28	825 084,00
Produits sur titres de créances	128 938,38	437 091,99
Produits sur parts d'OPC	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	75 157,58	113 046,60
Sous-total produits sur opérations financières	1 265 571,33	1 945 799,36
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-1 771,10	-4 771,22
Sous-total charges sur opérations financières	-1 771,10	-4 771,22
Total revenus financiers nets (A)	1 263 800,23	1 941 028,14
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-444 802,67	-562 736,26
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-444 802,67	-562 736,26
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	818 997,56	1 378 291,88
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-79 829,72	-139 143,90
Sous-total revenus nets I = (C+D)	739 167,84	1 239 147,98
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	897 052,20	-2 488 155,16
Frais de transactions externes et frais de cession	-80 090,24	-103 155,39
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	816 961,96	-2 591 310,55
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-109 129,07	298 915,95
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	707 832,89	-2 292 394,60

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	571 367,61	1 799 800,03
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-24 652,77	11 174,75
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	546 714,84	1 810 974,78
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	76 648,66	-213 675,71
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	623 363,50	1 597 299,07
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	-	-
Impôt sur le résultat V (*)	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	2 070 364,23	544 052,45

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Part A

L'objectif de gestion vise à réaliser, sur la durée de placement recommandée de 3 ans minimum, une performance supérieure au taux €STR capitalisé majoré de 3,00% au travers d'une gestion flexible sur différentes classes d'actifs (actions, taux, crédit, devises...).

L'objectif de volatilité annualisée, sur l'horizon de placement recommandé, est inférieur à 5%. Ces objectifs de performance et de volatilité peuvent ne pas être atteints dans certaines circonstances de marché.

Part M

L'objectif de gestion vise à réaliser, sur la durée de placement recommandée de 3 ans minimum, une performance supérieure au taux €STR capitalisé majoré de 3,30% au travers d'une gestion flexible sur différentes classes d'actifs (actions, taux, crédit, devises...).

L'objectif de volatilité annualisée, sur l'horizon de placement recommandé, est inférieur à 5%. Ces objectifs de performance et de volatilité peuvent ne pas être atteints dans certaines circonstances de marché.

Part R

L'objectif de gestion vise à réaliser, sur la durée de placement recommandée de 3 ans minimum, une performance supérieure au taux €STR capitalisé majoré de 2,10% au travers d'une gestion flexible sur différentes classes d'actifs (actions, taux, crédit, devises...).

L'objectif de volatilité annualisée, sur l'horizon de placement recommandé, est inférieur à 5%. Ces objectifs de performance et de volatilité peuvent ne pas être atteints dans certaines circonstances de marché.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	65 574 111,87	80 657 425,99	80 007 383,17	66 665 896,85	54 724 017,96
Part LAZARD GESTION FLEXIBLE A en EUR					
Actif net	53 748 090,46	65 636 162,01	66 203 538,81	52 090 473,17	40 695 424,72
Nombre de titres	36 752,508	45 119,460	44 782,979	34 963,013	26 296,017
Valeur liquidative unitaire	1 462,43	1 454,71	1 478,31	1 489,87	1 547,58
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	106,91	62,58	-112,17	-51,24	20,02
Capitalisation unitaire sur revenu	1,07	9,47	19,78	27,09	20,06
Part LAZARD GESTION FLEXIBLE M en EUR					
Actif net	10 976 682,22	12 809 644,18	12 001 094,27	13 202 584,97	13 199 124,05
Nombre de titres	7 160,955	8 375,955	7 698,792	8 378,561	8 040,601
Valeur liquidative unitaire	1 532,85	1 529,33	1 558,82	1 575,75	1 641,55
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	111,85	65,70	-118,03	-54,10	21,18
Capitalisation unitaire sur revenu	5,62	14,47	25,35	33,33	25,89
Part LAZARD GESTION FLEXIBLE R en EUR					
Actif net	849 339,19	2 211 619,80	1 802 750,09	1 372 838,71	829 469,19
Nombre de titres	655,214	1 730,643	1 400,674	1 067,997	626,897
Valeur liquidative unitaire	1 296,27	1 277,91	1 287,05	1 285,43	1 323,13
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	95,29	55,20	-98,26	-44,44	17,26
Capitalisation unitaire sur revenu	-10,52	-3,06	6,11	11,84	5,43

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

1.1 Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués à leur prix de marché. Les règles de valorisation peuvent être spécifiques pour les Compartiments datés. Pendant la période de souscription le compartiment sera valorisé au prix d'achat (Ask) et à compter de la fermeture du compartiment au prix de vente (Bid).

Valeurs mobilières :

- Les instruments de type « actions et assimilés » sont valorisés sur la base du dernier cours connu sur leur marché principal.

• Les instruments financiers de taux

Les instruments de taux sont pour l'essentiel valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

o type « obligations et assimilés » sont valorisés sur la base d'une moyenne de prix recueillis auprès de plusieurs contributeurs en fin de journée.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation dont la responsabilité est assurée par l'Assemblée Générale. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

o type « titres de créance négociables » :

Les titres de créances négociables (TCN) sont valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BVAL et/ou BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

La valorisation des instruments du marché monétaire respecte les dispositions du règlement (UE) 2017/1131 du 14 juin 2017. En conséquence, l'OPC n'a pas recours à la méthode du coût amorti.

- **OPC** : Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue. Les parts ou actions d'OPC dont la valeur liquidative est publiée mensuellement peuvent être évaluées sur la base de valeurs liquidatives intermédiaires calculées sur des cours estimés.

• Acquisitions / Cessions temporaires de titres

- Les titres pris en pension sont évalués à partir du prix de contrat, par l'application d'une méthode actuarielle utilisant un taux de référence (€STR au jour le jour, taux interbanques à 1 ou 2 semaines, Euribor 1 à 12 mois) correspondant à la durée du contrat.

- Les titres donnés en pension continuent d'être valorisés à leur prix de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est calculée selon la même méthode que celle utilisée pour les titres pris en pension.

• **Opérations à terme fermes et conditionnelles**

- Les contrats à terme et les options sont évalués sur la base d'un cours de séance dont l'heure de prise en compte est calée sur celle utilisée pour évaluer les instruments sous-jacents.

Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels et du gré à gré sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent.

1.2. Les instruments financiers et valeurs non négociés sur un marché réglementé

Tous les instruments financiers de l'OPC sont négociés sur des marchés réglementés.

1.3. Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

- La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

- La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

- La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1^{er} niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2^{ème} niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation.

Le taux de frais de gestion annuel est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) selon la formule ci-après :

$$\frac{\text{Actif brut} \times \text{taux de frais de fonctionnement et de gestion}}{\frac{\text{nb jours entre la VL calculée et la VL précédente}}{365 \text{ (ou 366 les années bissextiles)}}}$$

Ce montant est alors enregistré au compte de résultat: du FCP versé intégralement à la société de gestion.

: La société de gestion effectue le paiement des frais de fonctionnement et notamment :

- . de la gestion financière ;
- . de la gestion administrative et comptable ;
- . de la prestation du dépositaire ;
- . des autres frais de fonctionnement :
- . honoraires des commissaires aux comptes ;
- . publications légales (Balo, Petites Affiches, etc...) le cas échéant.

Ces frais n'incluent pas les frais de transactions. Les frais se décomposent de la manière suivante, selon les modalités prévues par le règlement :

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Part	Taux Barème (TTC maximum)
Frais de gestion financière	Actif net	A	0,765%
		M	0,465%
		R	1,665%
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Appliqués à toutes les parts	0,15%
Frais indirects (commissions et frais de gestion)	N.A	Appliqués à toutes les parts	Néant
Commission de sur-performance	Actif net	A, M, R	Néant

Seules les contributions dues pour la gestion de l'OPC en application du d) du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier et les éventuels coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances sont hors champ des blocs de frais évoqués dans le tableau ci-dessus.

Les frais de fonctionnement et autres services comprennent :

- Les frais et coûts d'enregistrement et de référencement,
- Les frais et coûts d'information clients et distributeurs (dont notamment les frais liés à la constitution et de diffusion de la documentation et des reportings réglementaires et les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs...),
- Les frais et coûts des données,
- Les frais de commissariat aux comptes,
- Les frais liés au dépositaire et aux teneurs de compte,
- Les frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable,
- Les frais d'audit, frais fiscaux (y compris avocat et expert externe - récupération de retenues à la source pour le
- compte du fonds, 'Tax agent' local...) et frais et coûts juridiques propres à l'OPC,
- Les frais et coûts liés au respect d'obligations réglementaires et aux reportings au régulateur (dont notamment les frais liés aux reportings, les cotisations aux Associations professionnelles obligatoires, les frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils, les frais de mise en œuvre des politiques de vote aux Assemblées Générales...)
- Les frais et coûts opérationnels
- Les frais et coûts liés à la connaissance client

Tout ou partie de ces frais et coûts sont susceptibles de s'appliquer ou non en fonction des caractéristiques de l'OPC et/ou de la classe de part ou action considérée.

Ces frais de fonctionnement et autres services font l'objet d'un prélèvement sur la base d'un forfait de 0,15%.

Ce taux forfaitaire peut être prélevé quand bien même les frais réels de fonctionnement et autres services seraient inférieurs à celui-ci et, à l'inverse, si les frais réels de fonctionnement et autres services étaient supérieurs à ce taux, le dépassement de ce taux serait pris en charge par la Société de Gestion.

A l'exception des frais d'intermédiation, des frais de gestion comptable et des frais de dépositaire, l'ensemble des frais évoqués ci-dessus est perçu dans le cadre de la société en participation, qui depuis 1995 assure entre Lazard Frères Banque et Lazard Frères Gestion SAS la mise en commun de leurs moyens tendant à la gestion financière, à la gestion administrative et à l'exécution des mouvements sur les valeurs en portefeuille.

Tous les revenus résultant des techniques de gestion efficace du portefeuille, nets de coûts opérationnels directs et indirects sont restitués à l'OPC. Tous les coûts et frais relatifs à ces techniques de gestion sont pris en charge par l'OPC.

Pour plus d'informations, les investisseurs pourront se reporter au rapport annuel.

Le mode de calcul du montant des rétrocessions est défini dans les conventions de commercialisation.

- Si le montant calculé est significatif, une provision est alors constituée au compte 61719.

- Le montant définitif est comptabilisé au moment du règlement des factures après reprise des éventuelles provisions.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice. Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part LAZARD GESTION FLEXIBLE R	Capitalisation	Capitalisation
Part LAZARD GESTION FLEXIBLE A	Capitalisation	Capitalisation
Part LAZARD GESTION FLEXIBLE M	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	66 665 896,85	80 007 383,17
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	8 109 164,56	13 089 259,37
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-22 233 717,81	-27 028 701,80
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	818 997,56	1 378 291,88
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	816 961,96	-2 591 310,55
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	546 714,84	1 810 974,78
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	54 724 017,96	66 665 896,85

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part LAZARD GESTION FLEXIBLE A		
Parts souscrites durant l'exercice	5 254,900	8 052 570,80
Parts rachetées durant l'exercice	-13 921,896	-21 060 708,25
Solde net des souscriptions/rachats	-8 666,996	-13 008 137,45
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	26 296,017	
Part LAZARD GESTION FLEXIBLE M		
Parts souscrites durant l'exercice	-	-
Parts rachetées durant l'exercice	-337,960	-543 529,78
Solde net des souscriptions/rachats	-337,960	-543 529,78
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	8 040,601	
Part LAZARD GESTION FLEXIBLE R		
Parts souscrites durant l'exercice	43,668	56 593,76
Parts rachetées durant l'exercice	-484,768	-629 479,78
Solde net des souscriptions/rachats	-441,100	-572 886,02
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	626,897	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part LAZARD GESTION FLEXIBLE A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Part LAZARD GESTION FLEXIBLE M	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Part LAZARD GESTION FLEXIBLE R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
LAZARD GESTION FLEXIBLE A FR0011310598	Capitalisation	Capitalisation	EUR	40 695 424,72	26 296,017	1 547,58
LAZARD GESTION FLEXIBLE M FR0011310606	Capitalisation	Capitalisation	EUR	13 199 124,05	8 040,601	1 641,55
LAZARD GESTION FLEXIBLE R FR0011530534	Capitalisation	Capitalisation	EUR	829 469,19	626,897	1 323,13

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		ETATS-UNIS +/-	FRANCE +/-	ALLEMAGNE +/-	JAPON +/-	SUISSE +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	21 003,87	10 547,63	2 456,79	1 861,74	1 594,31	1 188,95
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	2 336,40	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA	NA
Total	23 340,27					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	-	-	-	-	-	-

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	23 157,42	23 157,42	-	-	-
Titres de créances	2 967,80	2 967,80	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 858,26	-	-	-	1 858,26
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	637,85	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments financiers	NA	-	-	-	-
Total		26 763,07	-	-	1 858,26

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	514,18	2 212,78	590,71	7 142,60	6 330,55	1 575,40	4 791,20
Titres de créances	-	990,40	1 977,40	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 858,26	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	637,85	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	2 372,44	3 203,18	2 568,11	7 142,60	6 330,55	2 213,25	4 791,20

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 JPY +/-	Devise 3 CHF +/-	Devise 4 GBP +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	11 587,27	1 594,31	1 188,95	869,58	377,40
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	182,97	2,69	-	-	-
Comptes financiers	287,90	322,55	193,77	190,50	224,47
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures options swaps	9 410,91	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	21 469,05	1 919,55	1 382,72	1 060,08	601,87

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	19 587,42	3 570,00	-
Titres de créances	2 967,80	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	22 555,22	3 570,00	-

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Dépôts de garantie en espèces	353 027,22
	Coupons et dividendes en espèces	11 220,18
Total des créances		364 247,40
Dettes		
	Frais de gestion fixe	45 164,17
Total des dettes		45 164,17
Total des créances et des dettes		319 083,23

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Part LAZARD GESTION FLEXIBLE A	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	358 747,21
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,81
Rétrocessions des frais de gestion	-
Part LAZARD GESTION FLEXIBLE M	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	68 666,89
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,52
Rétrocessions des frais de gestion	-
Part LAZARD GESTION FLEXIBLE R	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	17 388,57
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,72
Rétrocessions des frais de gestion	-

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	-
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	-
Garanties données	-
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			-
Obligations			-
TCN			-
OPC			5 417 711,83
	FR0011291657	LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	5 416 650,00
	FR0012790194	LAZARD GESTION FLEXIBLE OBLIGATAIRE	1 061,83
Instruments financiers à terme			-
Total des titres du groupe			5 417 711,83

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	739 167,84	1 239 147,98
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	-	-
Revenus de l'exercice à affecter	739 167,84	1 239 147,98
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	739 167,84	1 239 147,98

Part LAZARD GESTION FLEXIBLE A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	527 585,68	947 202,35
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	527 585,68	947 202,35
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	527 585,68	947 202,35
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	527 585,68	947 202,35
Total	527 585,68	947 202,35
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôt totaux	-	-
Crédits d'impôt unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-	-

Part LAZARD GESTION FLEXIBLE M

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	208 172,83	279 290,55
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	208 172,83	279 290,55
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	208 172,83	279 290,55
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	208 172,83	279 290,55
Total	208 172,83	279 290,55
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôt totaux	-	-
Crédits d'impôt unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-	-

Part LAZARD GESTION FLEXIBLE R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	3 409,33	12 655,08
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	3 409,33	12 655,08
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	3 409,33	12 655,08
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	3 409,33	12 655,08
Total	3 409,33	12 655,08
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôt totaux	-	-
Crédits d'impôt unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-	-

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	707 832,89	-2 292 394,60
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	707 832,89	-2 292 394,60
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	707 832,89	-2 292 394,60

Part LAZARD GESTION FLEXIBLE A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	526 634,77	-1 791 620,44
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	526 634,77	-1 791 620,44
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	526 634,77	-1 791 620,44
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	526 634,77	-1 791 620,44
Total	526 634,77	-1 791 620,44
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Part LAZARD GESTION FLEXIBLE M

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	170 377,32	-453 310,44
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	170 377,32	-453 310,44
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	170 377,32	-453 310,44
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	170 377,32	-453 310,44
Total	170 377,32	-453 310,44
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Part LAZARD GESTION FLEXIBLE R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	10 820,80	-47 463,72
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	10 820,80	-47 463,72
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	10 820,80	-47 463,72
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	10 820,80	-47 463,72
Total	10 820,80	-47 463,72
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			21 003 868,40	38,38
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			21 003 868,40	38,38
Assurance			1 075 824,21	1,97
ALLIANZ SE-REG	EUR	1 398	545 919,00	1,00
HITACHI LTD	JPY	19 900	529 905,21	0,97
Automobiles			417 732,90	0,76
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	EUR	4 485	417 732,90	0,76
Banques commerciales			789 973,22	1,44
BNP PARIBAS	EUR	5 180	418 492,20	0,76
JPMORGAN CHASE & CO	USD	1 354	371 481,02	0,68
Boissons			200 385,25	0,37
ASAHI GROUP HOLDINGS LTD	JPY	22 500	200 385,25	0,37
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			466 737,39	0,85
VISA INC-CLASS A SHARES	USD	1 563	466 737,39	0,85
Distribution spécialisée			300 016,04	0,55
ROSS STORES INC	USD	1 956	300 016,04	0,55
Equipements de communication			368 812,30	0,67
MOTOROLA SOLUTIONS INC	USD	1 130	368 812,30	0,67
Equipements électriques			362 215,80	0,66
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	1 542	362 215,80	0,66
Equipements et fournitures médicaux			1 092 745,46	2,00
BECTON DICKINSON AND CO	USD	1 634	270 007,56	0,49
ESSILORLUXOTTICA	EUR	1 594	430 220,60	0,79
MEDTRONIC PLC	USD	4 799	392 517,30	0,72
Equipements et instruments électroniques			342 075,57	0,63
MURATA MANUFACTURING CO LTD	JPY	19 400	342 075,57	0,63
FPI de détail			454 987,80	0,83
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	4 905	454 987,80	0,83
Industrie aérospatiale et défense			228 569,83	0,42
HONEYWELL INTERNATIONAL INC	USD	1 376	228 569,83	0,42
Logiciels			2 193 253,24	4,01
ADOBE INC	USD	564	168 073,87	0,31
MICROSOFT CORP	USD	2 924	1 204 057,12	2,20
RTX CORP	USD	3 353	523 598,45	0,96
SAP SE	EUR	1 428	297 523,80	0,54
Machines			822 703,31	1,50
ATLAS COPCO AB-A SHS	SEK	24 608	377 404,49	0,69
PARKER HANNIFIN CORP	USD	595	445 298,82	0,81

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Marchés de capitaux			1 078 217,87	1,97
BANCO SANTANDER SA	EUR	62 760	631 993,20	1,15
MORGAN STANLEY	USD	2 952	446 224,67	0,82
Médias et services interactifs			872 812,81	1,59
ALPHABET INC-CL A	USD	3 275	872 812,81	1,59
Ordinateurs et périphériques			677 306,28	1,24
APPLE INC	USD	2 926	677 306,28	1,24
Produits alimentaires			207 629,02	0,38
MONDELEZ INTERNATIONAL INC-A	USD	4 530	207 629,02	0,38
Produits chimiques			651 246,64	1,19
ECOLAB INC	USD	1 390	310 701,01	0,57
LINDE PLC	USD	938	340 545,63	0,62
Produits de soins personnels			353 183,12	0,65
ESTEE LAUDER COMPANIES-CL A	USD	3 961	353 183,12	0,65
Produits domestiques			329 606,48	0,60
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	GBP	4 795	329 606,48	0,60
Produits pharmaceutiques			1 884 086,59	3,44
ASTRAZENECA PLC	GBP	3 419	539 976,06	0,99
DAIICHI SANKYO CO LTD	JPY	10 200	185 505,77	0,34
MERCK & CO. INC.	USD	4 780	428 407,17	0,78
ROCHE HOLDING AG-BR	CHF	990	356 634,07	0,65
SANOFI	EUR	4 516	373 563,52	0,68
Produits pour l'industrie du bâtiment			454 129,18	0,83
GEBERIT AG-REG	CHF	682	454 129,18	0,83
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			1 781 595,47	3,26
APPLIED MATERIALS INC	USD	1 778	389 057,19	0,71
ASML HOLDING NV	EUR	473	435 822,20	0,80
BROADCOM INC	USD	702	206 873,17	0,38
NVIDIA CORP	USD	4 722	749 842,91	1,37
Services aux entreprises			306 576,35	0,56
ACCENTURE PLC-CL A	USD	1 342	306 576,35	0,56
Services aux professionnels			378 184,61	0,69
SGS SA-REG	CHF	3 873	378 184,61	0,69
Services de télécommunication diversifiés			386 935,74	0,71
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	13 989	386 935,74	0,71
Services de télécommunication mobile			251 767,41	0,46
WALT DISNEY CO/THE	USD	2 599	251 767,41	0,46
Services financiers diversifiés			1 121 418,16	2,05
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	955	213 633,50	0,39
INTERCONTINENTAL EXCHANGE IN	USD	2 604	359 099,02	0,66
ORIX CORP	JPY	13 600	336 436,99	0,61
S&P GLOBAL INC	USD	477	212 248,65	0,39

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Textiles, habillement et produits de luxe			417 315,00	0,76
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	647	417 315,00	0,76
Vente par correspondance			735 825,35	1,34
AMAZON.COM INC	USD	3 744	735 825,35	1,34
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			23 157 418,72	42,32
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			23 157 418,72	42,32
Assurance			1 244 784,71	2,27
AEGON NV 5.625% PERP	EUR	200 000	207 207,34	0,38
ASS GENERALI 3.875% 29-01-29	EUR	200 000	213 058,41	0,39
CNP ASSURANCES 4.75% PERP	EUR	200 000	202 094,89	0,37
MAPFRE SA 4.375% 31-03-47	EUR	300 000	315 847,99	0,57
UNIPOL GRUPPO SPA EX UNIPOL SPA CIA 3.25% 23-09-30	EUR	300 000	306 576,08	0,56
Automobiles			610 929,29	1,12
STELLANTIS NV 2.75% 15-05-26	EUR	600 000	610 929,29	1,12
Banques commerciales			6 413 988,69	11,74
BARCLAYS 4.918% 08-08-30 EMTN	EUR	1 000 000	1 079 335,96	1,99
BK IRELAND GROUP 4.875% 16-07-28	EUR	1 000 000	1 057 226,16	1,93
BNP PAR 6.875% PERP	EUR	800 000	862 632,97	1,58
BPCE ISSUER 0.5% 24-02-27 EMTN	EUR	300 000	293 799,02	0,54
CA 4.0% PERP	EUR	400 000	400 011,78	0,73
CMZB 4.0% 23-03-26 EMTN	EUR	200 000	207 039,33	0,38
CREDIT MUTUEL ARKEA 1.25% 11-06-29	EUR	1 000 000	968 783,29	1,77
DEUTSCHE BK 2.625% 12-02-26	EUR	300 000	307 142,14	0,56
INTESA SANPAOLO 7.75% PERP	EUR	400 000	432 094,57	0,79
UNICREDIT 4.45% PERP EMTN	EUR	800 000	805 923,47	1,47
Compagnies aériennes			999 778,84	1,83
RYANAIR 0.875% 25-05-26 EMTN	EUR	1 000 000	999 778,84	1,83
Composants automobiles			492 071,01	0,90
CIE GEN DES ETS MICHELIN 0.25% 02-11-32	EUR	600 000	492 071,01	0,90
Electricité			2 077 224,96	3,80
EDF 2.875% PERP	EUR	400 000	407 548,03	0,74
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 1.625% 15-04-27	EUR	600 000	601 435,77	1,10
ORANO 5.375% 15-05-27 EMTN	EUR	1 000 000	1 068 241,16	1,96
Equipements et instruments électroniques			303 248,49	0,55
IBERDROLA INTL BV 1.874% PERP	EUR	300 000	303 248,49	0,55
Finances			1 796 943,45	3,28
EASYJET FINCO BV 1.875% 03-03-28	EUR	1 800 000	1 796 943,45	3,28
Gaz			548 595,41	1,00
SNAM 0.75% 17-06-30 EMTN	EUR	600 000	548 595,41	1,00
Marchés de capitaux			1 933 764,67	3,53
ABN AMRO BK 5.125% 22-02-33	EUR	1 000 000	1 083 325,27	1,98
AIB GROUP 4.625% 23-07-29 EMTN	EUR	800 000	850 439,40	1,55

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Pétrole et gaz			1 359 991,12	2,49
ENI 1.25% 18-05-26 EMTN	EUR	600 000	602 067,12	1,10
ITALGAS 0.0% 16-02-28 EMTN	EUR	800 000	757 924,00	1,39
Produits chimiques			590 708,55	1,08
ARKEMA 0.125% 14-10-26 EMTN	EUR	600 000	590 708,55	1,08
Services aux collectivités			1 365 089,83	2,49
ENGIE 3.625% 11-01-30 EMTN	EUR	1 000 000	1 060 544,11	1,93
VEOLIA ENVIRONNEMENT 2.25% PERP	EUR	300 000	304 545,72	0,56
Services de télécommunication diversifiés			1 298 284,63	2,37
CELLNEX TELECOM 1.75% 23-10-30	EUR	800 000	748 238,36	1,36
TELEFONICA EUROPE BV 5.7522% PERP	EUR	500 000	550 046,27	1,01
Services financiers diversifiés			1 567 038,41	2,86
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 2.5% 25-05-28	EUR	200 000	201 195,19	0,37
ENEL FINANCE INTL NV 0.375% 17-06-27	EUR	600 000	583 716,21	1,07
HEIDELBERGCEMENT FINANCE LUXEMBOURG 1.125% 01-12-27	EUR	800 000	782 127,01	1,42
Services liés aux technologies de l'information			554 976,66	1,01
CAPGEMINI SE 1.125% 23-06-30	EUR	600 000	554 976,66	1,01
TITRES DE CRÉANCES			2 967 802,34	5,42
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			2 967 802,34	5,42
Services aux collectivités			2 967 802,34	5,42
FRAN TREA BILL BTF ZCP 17-06-26	EUR	1 000 000	990 402,37	1,81
FRENCH REPUBLIC ZCP 15-07-26	EUR	2 000 000	1 977 399,97	3,61
TITRES D'OPC			5 417 711,83	9,90
OPCVM			5 417 711,83	9,90
Gestion collective			5 417 711,83	9,90
LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	EUR	2 500	5 416 650,00	9,90
LAZARD GESTION FLEXIBLE OBLIGATAIRE	EUR	1	1 061,83	0,00
Total			52 546 801,29	96,02

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	-	-		-		-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO STOXX 50 0326	40	29 070,00	-	2 336 400,00
Sous-total 1.		29 070,00	-	2 336 400,00
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		29 070,00	-	2 336 400,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO BUND 0326	5	-	-5 700,00	637 850,00
Sous-total 1.		-	-5 700,00	637 850,00
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-5 700,00	637 850,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EC EURUSD 0326	75	55 717,57	-	9 403 337,73
Sous-total 1.		55 717,57	-	9 403 337,73
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		55 717,57	-	9 403 337,73

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	52 546 801,29
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	29 070,00
Total instruments financiers à terme - taux	-5 700,00
Total instruments financiers à terme - change	55 717,57
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	2 222 508,65
Autres passifs (-)	-124 379,55
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	54 724 017,96

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part LAZARD GESTION FLEXIBLE A	EUR	26 296,017	1 547,58
Part LAZARD GESTION FLEXIBLE M	EUR	8 040,601	1 641,55
Part LAZARD GESTION FLEXIBLE R	EUR	626,897	1 323,13

6. ANNEXE(S)

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Lazard Gestion Flexible

LAZARD
FRÈRES GESTION

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : Lazard Gestion Flexible - Part A
Code ISIN : FR0011310598
Initiateur du PRIIPS : LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web : www.lazardfreresgestion.fr
Contact : Appelez le +33 (0)1 44 13 01 79 pour de plus amples informations
Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LAZARD FRERES GESTION SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Pays d'autorisation et agrément : LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée en France sous le n°GP-04000068 et réglementée par l'AMF
Date de production du document d'informations clés : 18/11/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), Fonds Commun de Placement (FCP)

Durée : La durée de l'OPC est de 99 ans à compter du 12/10/2012 sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au sein du Règlement.

Objectifs :

L'objectif de gestion vise à réaliser, sur la durée de placement recommandée de 3 ans minimum, une performance supérieure au taux €STR capitalisé majoré de 3,00% au travers d'une gestion flexible sur différentes classes d'actifs (actions, taux, crédit, devises...). L'objectif de volatilité annualisée, sur l'horizon de placement recommandé, est inférieur à 5%. Ces objectifs de performance et de volatilité peuvent ne pas être atteints dans certaines circonstances de marché.

L'allocation entre les différentes classes d'actifs se veut flexible et vise à profiter des tendances haussières et baissières. Le FCP peut s'exposer, via des positions acheteuses et/ou vendeuses (sur des titres vifs et/ou des dérivés) sur toutes zones géographiques sur tous secteurs, toutes capitalisations boursières, tous types de dettes, sur toutes qualités de crédit et sur toutes devises.

Les marges de manœuvre sont les suivantes (gestion en exposition) :

- Exposition nette actions : [-50% ; + 50%].
- Exposition nette obligations d'émetteurs privés : [-50% ; + 50%] dont : [-10% ; +10 %] en obligations convertibles contingentes (« CoCos »).
- Exposition nette obligations d'Etat : [-200% ; + 200%].
- Sensibilité taux : [-5 ; +8].
- Devises : [-100% ; + 100%].
- TCNs d'émetteurs publics ou privés : jusqu'à 100% de l'actif net.
- OPCs de toutes classifications : maximum 10% de l'actif net.

Par dérogation aux ratios 5%-10%-40%, l'équipe de gestion pourra investir jusqu'à 100% de l'actif net de l'OPC dans des titres garantis par un Etat membre de l'EEE ou des Etats-Unis, à la condition que ces titres appartiennent à six émissions différentes au moins et qu'une même émission n'excède pas 30% du montant total de l'actif de l'OPC

Le processus d'investissement comprend 4 étapes :

- 1) Identification et suivi des thèmes d'investissement présentant selon nos analyses économiques et fondamentales un potentiel de gain à moyen ou long-terme.
 - 2) Implémentation des thèmes d'investissement via des titres vifs et/ou des dérivés identifiés comme étant les plus appropriés.
 - 3) Optimisation des points d'entrée et de sortie en s'appuyant sur des modèles propriétaires de détection et de suivi de tendance.
 - 4) Dans le cadre de la gestion ESG, l'équipe de gestion procède à l'analyse des sociétés en portefeuille à l'aune de critères extra-financiers. Le taux d'analyse extra-financière des investissements de l'OPC est supérieur à 90%. L'analyse ESG des titres vifs se fonde sur un modèle propriétaire qui repose sur une grille ESG interne. À partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agences d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels des entreprises et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne. Les analystes-gestionnaires en charge de la poche actions s'assurent, pour cette composante, du maintien d'une notation ESG externe supérieure à la note moyenne de l'indice MSCI World Developed après élimination des 20% plus mauvaises valeurs. Les analystes-gestionnaires s'assurent, pour la partie obligataire corporate (financier et non financier), du maintien d'une notation ESG externe supérieure à celle d'un indice composite constitué à 90% du ICE BofA Euro Corporate (financières et non-financières) et à 10% du ICE BofA Euro Non-Financial Fixed & Floating Rate High Yield (non- financières exclusivement) après élimination des 20% plus mauvaises valeurs. La méthodologie utilisée pour le calcul des indicateurs se trouve (dans la notice méthodologique ESG disponible) sur le site internet de la société de gestion. Des informations complémentaires relatives au processus d'investissement se trouve dans la partie prospectus. Le FCP peut utiliser des futures, des options, des swaps, du change à terme et des dérivés de crédit, négociés sur des marchés réglementés et/ou organisés et/ou de gré à gré, pour couvrir et/ou exposer et ainsi porter l'exposition du FCP au-delà de l'actif net. Le portefeuille est exposé aux risques actions, de taux, de crédit, de volatilité ou de change, dans une enveloppe de risque fixée par une VAR absolue. Le niveau de la Var sera inférieur à 15% et le levier n'excédera pas 400% brut.
- Affectation des sommes distribuables :
- Affectation du revenu net : Capitalisation
 - Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 10h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance limité des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition diversifiée et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi. L'OPC ne peut pas être proposé ou vendu aux Etats-Unis. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « 11. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type ».

Recommandation : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 3 ans.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :

L'ensemble des autres informations pratiques sur ce produit, notamment le tout dernier prix des parts, le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur

l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



Période de détention recommandée : 3 ans



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 3 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit
- Risque de contreparties
- Risque lié aux dérivés
- Risque de liquidité

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la capacité de LAZARD FRERES GESTION SAS à vous payer en soit affectée. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 3 ans Exemple d'investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 070 €	7 270 €
	Rendement annuel moyen	-18,0%	-6,1%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 080 €	9 780 €
	Rendement annuel moyen	-9,0%	-0,7%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 010 €	10 500 €
	Rendement annuel moyen	0,1%	1,6%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 400 €	11 940 €
	Rendement annuel moyen	14,0%	6,1%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/11/2013 - 30/11/2018
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/04/2014 - 30/04/2019
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2016 - 31/12/2021

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	296 €	510 €
Incidence des coûts annuels (*)	3,0%	1,7% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,3% avant déduction des coûts et de 1,6% après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie	Si vous sortez après 1 an
---	---------------------------

Coûts d'entrée	2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 200 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,95% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	81 €
Coûts de transaction	0,13% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	15 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 3 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (3 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

Il existe dans votre OPC un dispositif de plafonnement des rachats ("Gates"). Pour l'OPC, le plafonnement des rachats peut être appliqué par la société de gestion lorsque le seuil de 10% de l'actif net est atteint. Veuillez vous référer au point 15 du prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :

Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS – 25, rue de Courcelles 75008 Paris France

Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fiche-fonds_93.html?idFond=GF1

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

En cas de désaccord sur une réponse donnée à une réclamation et une fois épuisé l'ensemble des voies de recours internes, vous pouvez choisir de recourir au Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers – 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02). Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Lazard Gestion Flexible

LAZARD
FRÈRES GESTION

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : Lazard Gestion Flexible - Part M
Code ISIN : FR0011310606
Initiateur du PRIIPS : LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web : www.lazardfreresgestion.fr
Contact : Appelez le +33 (0)1 44 13 01 79 pour de plus amples informations
Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LAZARD FRERES GESTION SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Pays d'autorisation et agrément : LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée en France sous le n°GP-04000068 et réglementée par l'AMF
Date de production du document d'informations clés : 18/11/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), Fonds Commun de Placement (FCP)

Durée : La durée de l'OPC est de 99 ans à compter du 12/10/2012 sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au sein du Règlement.

Objectifs :

L'objectif de gestion vise à réaliser, sur la durée de placement recommandée de 3 ans minimum, une performance supérieure au taux €STR capitalisé majoré de 3,30% au travers d'une gestion flexible sur différentes classes d'actifs (actions, taux, crédit, devises...). L'objectif de volatilité annualisée, sur l'horizon de placement recommandé, est inférieur à 5%. Ces objectifs de performance et de volatilité peuvent ne pas être atteints dans certaines circonstances de marché.

L'allocation entre les différentes classes d'actifs se veut flexible et vise à profiter des tendances haussières et baissières. Le FCP peut s'exposer, via des positions acheteuses et/ou vendeuses (sur des titres vifs et/ou des dérivés) sur toutes zones géographiques sur tous secteurs, toutes capitalisations boursières, tous types de dettes, sur toutes qualités de crédit et sur toutes devises.

Les marges de manœuvre sont les suivantes (gestion en exposition) :

- Exposition nette actions : [-50% ; + 50%].
- Exposition nette obligations d'émetteurs privés : [-50% ; + 50%] dont : [-10% ; +10 %] en obligations convertibles contingentes (« CoCos »).
- Exposition nette obligations d'Etat : [-200% ; + 200%].
- Sensibilité taux : [-5 ; +8].
- Devises : [-100% ; + 100%].
- TCNs d'émetteurs publics ou privés : jusqu'à 100% de l'actif net.
- OPCs de toutes classifications : maximum 10% de l'actif net.

Par dérogation aux ratios 5%-10%-40%, l'équipe de gestion pourra investir jusqu'à 100% de l'actif net de l'OPC dans des titres garantis par un Etat membre de l'EEE ou des Etats-Unis, à la condition que ces titres appartiennent à six émissions différentes au moins et qu'une même émission n'excède pas 30% du montant total de l'actif de l'OPC

Le processus d'investissement comprend 4 étapes :

- 1) Identification et suivi des thèmes d'investissement présentant selon nos analyses économiques et fondamentales un potentiel de gain à moyen ou long-terme.
 - 2) Implémentation des thèmes d'investissement via des titres vifs et/ou des dérivés identifiés comme étant les plus appropriés.
 - 3) Optimisation des points d'entrée et de sortie en s'appuyant sur des modèles propriétaires de détection et de suivi de tendance.
 - 4) Dans le cadre de la gestion ESG, l'équipe de gestion procède à l'analyse des sociétés en portefeuille à l'aune de critères extra-financiers. Le taux d'analyse extra-financière des investissements de l'OPC est supérieur à 90%. L'analyse ESG des titres vifs se fonde sur un modèle propriétaire qui repose sur une grille ESG interne. À partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agences d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels des entreprises et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne. Les analystes-gestionnaires en charge de la poche actions s'assurent, pour cette composante, du maintien d'une notation ESG externe supérieure à la note moyenne de l'indice MSCI World Developed après élimination des 20% plus mauvaises valeurs. Les analystes-gestionnaires s'assurent, pour la partie obligataire corporate (financier et non financier), du maintien d'une notation ESG externe supérieure à celle d'un indice composite constitué à 90% du ICE BofA Euro Corporate (financières et non-financières) et à 10% du ICE BofA Euro Non-Financial Fixed & Floating Rate High Yield (non-financières exclusivement) après élimination des 20% plus mauvaises valeurs. La méthodologie utilisée pour le calcul des indicateurs se trouve (dans la notice méthodologique ESG disponible) sur le site internet de la société de gestion. Des informations complémentaires relatives au processus d'investissement se trouve dans la partie prospectus. Le FCP peut utiliser des futures, des options, des swaps, du change à terme et des dérivés de crédit, négociés sur des marchés réglementés et/ou organisés et/ou de gré à gré, pour couvrir et/ou exposer et ainsi porter l'exposition du FCP au-delà de l'actif net. Le portefeuille est exposé aux risques actions, de taux, de crédit, de volatilité ou de change, dans une enveloppe de risque fixée par une VAR absolue. Le niveau de la Var sera inférieur à 15% et le levier n'excédera pas 400% brut.
- Affectation des sommes distribuables :
- Affectation du revenu net : Capitalisation
 - Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 10h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance limité des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition diversifiée et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi. L'OPC ne peut pas être proposé ou vendu aux Etats-Unis. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « 11. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type ».

Recommandation : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 3 ans.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :

L'ensemble des autres informations pratiques sur ce produit, notamment le tout dernier prix des parts, le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur

l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



Période de détention recommandée : 3 ans



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 3 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit
- Risque de contreparties
- Risque lié aux dérivés
- Risque de liquidité

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la capacité de LAZARD FRERES GESTION SAS à vous payer en soit affectée. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 3 ans Exemple d'investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 200 €	8 270 €
	Rendement annuel moyen	-18,0%	-6,1%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 160 €	9 940 €
	Rendement annuel moyen	-8,4%	-0,2%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 050 €	10 620 €
	Rendement annuel moyen	0,5%	2,0%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 430 €	12 060 €
	Rendement annuel moyen	14,3%	6,4%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/12/2012 - 29/12/2017
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/01/2019 - 31/01/2024
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2016 - 31/12/2021

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	266 €	416 €
Incidence des coûts annuels (*)	2,7%	1,4% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,4% avant déduction des coûts et de 2,0% après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie	Si vous sortez après 1 an
---	---------------------------

Coûts d'entrée	2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 200 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,65% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	51 €
Coûts de transaction	0,13% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	15 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 3 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (3 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

Il existe dans votre OPC un dispositif de plafonnement des rachats ("Gates"). Pour l'OPC, le plafonnement des rachats peut être appliqué par la société de gestion lorsque le seuil de 10% de l'actif net est atteint. Veuillez vous référer au point 15 du prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :

Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS – 25, rue de Courcelles 75008 Paris France

Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fiche-fonds_93.html?idFond=GF2

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

En cas de désaccord sur une réponse donnée à une réclamation et une fois épuisé l'ensemble des voies de recours internes, vous pouvez choisir de recourir au Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers – 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02). Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Lazard Gestion Flexible



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	Lazard Gestion Flexible - Part R
Code ISIN :	FR0011530534
Initiateur du PRIIPS :	LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web :	www.lazardfreresgestion.fr
Contact :	Appelez le +33 (0)1 44 13 01 79 pour de plus amples informations
Autorité compétente :	L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LAZARD FRERES GESTION SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Pays d'autorisation et agrément :	LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée en France sous le n°GP-04000068 et réglementée par l'AMF
Date de production du document d'informations clés :	18/11/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), Fonds Commun de Placement (FCP)

Durée : La durée de l'OPC est de 99 ans à compter du 12/10/2012 sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au sein du Règlement.

Objectifs :

L'objectif de gestion vise à réaliser, sur la durée de placement recommandée de 3 ans minimum, une performance supérieure au taux €STR capitalisé majoré de 2,10% au travers d'une gestion flexible sur différentes classes d'actifs (actions, taux, crédit, devises...). L'objectif de volatilité annualisée, sur l'horizon de placement recommandé, est inférieur à 5%. Ces objectifs de performance et de volatilité peuvent ne pas être atteints dans certaines circonstances de marché.

L'allocation entre les différentes classes d'actifs se veut flexible et vise à profiter des tendances haussières et baissières. Le FCP peut s'exposer, via des positions acheteuses et/ou vendeuses (sur des titres vifs et/ou des dérivés) sur toutes zones géographiques sur tous secteurs, toutes capitalisations boursières), tous types de dettes), sur toutes qualités de crédit et sur toutes devises.

Les marges de manœuvre sont les suivantes (gestion en exposition) :

- Exposition nette actions : [-50% ; + 50%].
- Exposition nette obligations d'émetteurs privés : [-50% ; + 50%] dont : [-10% ; +10 %] en obligations convertibles contingentes (« CoCos »).
- Exposition nette obligations d'Etat : [-200% ; + 200%].
- Sensibilité taux : [-5 ; +8].
- Devises : [-100% ; + 100%].
- TCNs d'émetteurs publics ou privés : jusqu'à 100% de l'actif net.
- OPCs de toutes classifications : maximum 10% de l'actif net.

Par dérogation aux ratios 5%-10%-40%, l'équipe de gestion pourra investir jusqu'à 100% de l'actif net de l'OPC dans des titres garantis par un Etat membre de l'EEE ou des Etats-Unis, à la condition que ces titres appartiennent à six émissions différentes au moins et qu'une même émission n'excède pas 30% du montant total de l'actif de l'OPC

Le processus d'investissement comprend 4 étapes :

- 1) Identification et suivi des thèmes d'investissement présentant selon nos analyses économiques et fondamentales un potentiel de gain à moyen ou long-terme.
 - 2) Implémentation des thèmes d'investissement via des titres vifs et/ou des dérivés identifiés comme étant les plus appropriés.
 - 3) Optimisation des points d'entrée et de sortie en s'appuyant sur des modèles propriétaires de détection et de suivi de tendance.
 - 4) Dans le cadre de la gestion ESG, l'équipe de gestion procède à l'analyse des sociétés en portefeuille à l'aune de critères extra-financiers. Le taux d'analyse extra-financière des investissements de l'OPC est supérieur à 90%. L'analyse ESG des titres vifs se fonde sur un modèle propriétaire qui repose sur une grille ESG interne. À partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agences d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels des entreprises et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne. Les analystes-gestionnaires en charge de la poche actions s'assurent, pour cette composante, du maintien d'une notation ESG externe supérieure à la note moyenne de l'indice MSCI World Developed après élimination des 20% plus mauvaises valeurs. Les analystes-gestionnaires s'assurent, pour la partie obligataire corporate (financier et non financier), du maintien d'une notation ESG externe supérieure à celle d'un indice composite constitué à 90% du ICE BofA Euro Corporate (financières et non-financières) et à 10% du ICE BofA Euro Non-Financial Fixed & Floating Rate High Yield (non- financières exclusivement) après élimination des 20% plus mauvaises valeurs. La méthodologie utilisée pour le calcul des indicateurs se trouve (dans la notice méthodologique ESG disponible) sur le site internet de la société de gestion. Des informations complémentaires relatives au processus d'investissement se trouve dans la partie prospectus. Le FCP peut utiliser des futures, des options, des swaps, du change à terme et des dérivés de crédit, négociés sur des marchés réglementés et/ou organisés et/ou de gré à gré, pour couvrir et/ou exposer et ainsi porter l'exposition du FCP au-delà de l'actif net. Le portefeuille est exposé aux risques actions, de taux, de crédit, de volatilité ou de change, dans une enveloppe de risque fixée par une VAR absolue. Le niveau de la Var sera inférieur à 15% et le levier n'excédera pas 400% brut.
- Affectation des sommes distribuables :
- Affectation du revenu net : Capitalisation
 - Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 10h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance limité des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition diversifiée et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi.

L'OPC ne peut pas être proposé ou vendu aux Etats-Unis. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « 11. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type ».

Recommandation : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 3 ans.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :

L'ensemble des autres informations pratiques sur ce produit, notamment le tout dernier prix des parts, le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur

l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



Période de détention recommandée : 3 ans



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 3 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit
- Risque de contreparties
- Risque lié aux dérivés
- Risque de liquidité

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la capacité de LAZARD FRERES GESTION SAS à vous payer en soit affectée. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 3 ans Exemple d'investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 920 €	7 120 €
	Rendement annuel moyen	-19,7%	-6,8%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 830 €	9 380 €
	Rendement annuel moyen	-11,6%	-2,1%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 720 €	10 050 €
	Rendement annuel moyen	-2,8%	0,1%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 060 €	11 390 €
	Rendement annuel moyen	10,6%	4,4%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/11/2013 - 30/11/2018
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/08/2014 - 30/08/2019
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2016 - 31/12/2021

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	580 €	974 €
Incidence des coûts annuels (*)	5,9%	3,3% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,4% avant déduction des coûts et de 0,1% après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie	Si vous sortez après 1 an
---	---------------------------

Coûts d'entrée	4,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 400 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	1,85% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	166 €
Coûts de transaction	0,13% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	14 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 3 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (3 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

Il existe dans votre OPC un dispositif de plafonnement des rachats ("Gates"). Pour l'OPC, le plafonnement des rachats peut être appliqué par la société de gestion lorsque le seuil de 10% de l'actif net est atteint. Veuillez vous référer au point 15 du prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :

Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS – 25, rue de Courcelles 75008 Paris France

Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fiche-fonds_93.html?idFond=GF3

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

En cas de désaccord sur une réponse donnée à une réclamation et une fois épuisé l'ensemble des voies de recours internes, vous pouvez choisir de recourir au Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers – 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02). Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>.

Communication périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Lazard Gestion Flexible

Identifiant d'entité juridique : 9695006IRZFG2RLYF367

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des bonnes pratiques de gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui

☒ ☐ ☒ Non

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : %

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 66,91% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisé dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisé dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques (E/S) mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement, de l'analyse des titres et du processus d'intégration ESG décrit ci-dessous, le portefeuille promeut les caractéristiques environnementales suivantes :

Politique environnementale :

- Intégration par les entreprises des facteurs environnementaux adaptés au secteur, à l'implantation géographique et à tout autre facteur matériel pertinent
- Élaboration d'une stratégie et d'un système de management environnemental
- Élaboration d'une stratégie climatique

Maîtrise des impacts environnementaux :

- Limitation et adaptation au réchauffement climatique
- Gestion responsable de l'eau et des déchets
- Préservation de la biodiversité

Gestion de l'impact environnemental des produits et services :

- Écoconception des produits et services
- Innovation environnementale

ainsi que les caractéristiques sociales suivantes :

Respect des droits humains :

- Prévention des situations de violations des droits humains
- Respect du droit à la sûreté et à la sécurité des personnes
- Respect de la vie privée et protection des données

Gestion des ressources humaines :

- Dialogue social constructif
- Formation et gestion des carrières favorables au développement humain
- Promotion de la diversité
- Santé, sécurité et bien-être au travail

Gestion de la chaîne de valeur :

- Gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement
- Qualité, sécurité et traçabilité des produits

Ce produit n'utilise pas d'indice spécifique pour déterminer son alignement aux caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par ce produit est mesurée par des indicateurs de durabilité. Leur description figure ci-dessous.

Au niveau de la valorisation dans le modèle d'analyse interne :

L'analyse ESG des titres détenus en direct se fonde sur un modèle propriétaire qui repose sur une grille ESG interne. À partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agences d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels des entreprises et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne.

Cette note résulte d'une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du Conseil...) et qualitative (solidité de la politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...).

Chaque pilier E, S et G est noté entre 1 et 5 à partir d'au minimum cinq indicateurs-clés pertinents par dimension.

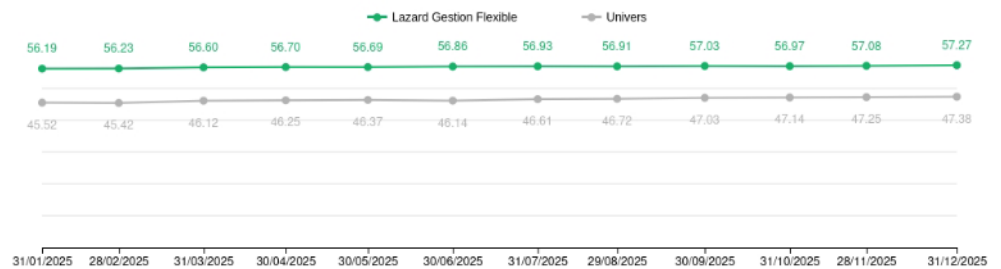
Ces notations ESG internes sont intégrées aux modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion actions et au processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

Au niveau du contrôle des éléments de la stratégie d'investissement avec un prestataire de données externe :

De plus, pour confirmer la robustesse du modèle interne, les analystes-gestionnaires en charge de la gestion comparent la notation ESG moyenne du portefeuille à celle de son univers ESG de référence.

La méthodologie utilisée pour calculer les indicateurs figure dans la notice méthodologique ESG disponible sur le site Internet de la société de gestion.

Évolution du score ESG



L'univers ESG de référence du portefeuille est :

L'univers ISS ESG

● ... et par rapport aux périodes précédentes ?

Non applicable

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-il contribué ?

La définition de l'investissement durable au sens de SFDR se fonde sur la sélection d'indicateurs qui manifestent d'une contribution substantielle à un ou plusieurs objectifs en matière environnementale ou sociale, étant entendu que ces investissements ne doivent pas causer de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Les indicateurs environnementaux retenus sont les suivants :

- Empreinte carbone (PAI 2)
- Intensité carbone (PAI 3)
- Augmentation implicite de température (ITR)
- Nombre de brevets « bas carbone » détenus

Les indicateurs en matière sociale retenus sont les suivants :

- % de femmes dans le management exécutif
- Nombre d'heures de formation pour les employés
- Couverture des avantages sociaux
- Politiques de diversité par le management

La contribution substantielle se mesure par l'application de seuils par indicateur.

Le tableau ci-dessous présente les règles (objectifs) fixées pour chaque indicateur ainsi que le résultat obtenu sur la période écoulée. Le résultat est la part moyenne du portefeuille investi dans les entreprises respectant ces critères, calculée sur une base trimestrielle. La part moyenne est calculée selon les positions moyennes constatées sur la période écoulée, couplées avec les données extra-financières en date de valeur de fin de période.

	Règle	Part moyenne du portefeuille
Empreinte carbone en M	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	21,53%
Intensité carbone	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	20,50%
Augmentation température implicite	≤2°C	53,18%
Nombre de brevets bas carbone	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	35,92%
Alignement à la Taxinomie européenne	Supérieur ou égal à 10%	16,02%
Approbation de la trajectoire par SBTi	Trajectoire et ses objectifs climatiques approuvés par la Science Based Targets initiative	42,08%
% femmes dans le management exécutif	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	24,80%
Nombre heures de formation pour les salariés	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	4,70%
Couverture des avantages sociaux	Voir présentation investissement durable www.lazardfreresgestion.fr	10,68%
Politiques de diversité par le management	Voir présentation www.lazardfreresgestion.fr	42,61%

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

L'absence de préjudice important est évaluée sur la base de l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR. En cas de couverture insuffisante de l'univers d'investissement pour certains indicateurs, des critères de substitution peuvent être exceptionnellement utilisés. Cette substitution est soumise au contrôle indépendant du département des Risques et de la Conformité. Les indicateurs de substitution sont également présentés sur le site internet de Lazard Frères Gestion à la rubrique "méthodologie de l'investissement durable" :

www.lazardfreresgestion.fr/FR/ESG-ISR/Notre-approche_147.html#section05."

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs des principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI) sont pris en compte à deux niveaux :

- d'une part, ils sont intégrés à l'analyse interne de chaque titre suivi, effectuée par nos analystes-gestionnaires dans les grilles internes d'analyse ESG.
- de plus, ils sont utilisés pour évaluer la part d'investissements durables.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Le respect de garanties minimales en matière de droits du travail et de droits de l'homme (principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) et des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail est un indicateur clé pour vérifier que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Nous vérifions donc si l'entreprise applique une politique de due diligence en matière de droits du travail selon les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (PAI 10) dans le cadre de notre process DNSH. Nous nous assurons également que les investissements réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en suivant une note de gouvernance d'un fournisseur de donnée et la note interne sur le pilier Gouvernance.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le modèle propriétaire d'analyse ESG des entreprises présentes en portefeuille prend en compte l'ensemble des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité (PAI).

Ces indicateurs sont intégrés aux grilles internes qui permettent la notation ESG du titre, prise en compte dans les modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion Actions et dans le processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

De plus, comme précisé ci-dessus, l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR est pris en compte dans la définition de l'investissement durable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants		Secteur	Pourcentage d'actifs	Pays
1	LAZARD CREDIT FI SRI - PART PVC EUR	OPC	3,73%	FRANCE
2	EASYJET FINCO 1.875% 21-03/03/2028	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	3,05%	PAYS-BAS
3	MICROSOFT CORP	INFORMATION ET COMMUNICATION	2,18%	ÉTATS-UNIS
4	OBJECTIF MONETAIRE EURO-B	OPC	2,18%	FRANCE
5	LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	OPC	2,17%	FRANCE
6	BARCLAYS 4.918% 08-08-30 EMTN	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	1,88%	ROYAUME-UNI
7	ABN AMRO BK 5.125% 22-02-33	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	1,83%	PAYS-BAS
8	ORANO 5.375% 15-05-27 EMTN	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	1,83%	FRANCE
9	BK IRELAND GROUP 4.875% 16-07-28	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	1,83%	IRLANDE
10	ENGIE 3.625% 11-01-30 EMTN	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ	1,80%	FRANCE
11	FRENCH REPUBLIC ZCP 24-09-25	ADMINISTRATION PUBLIQUE	1,71%	FRANCE
12	RYANAIR 0.875% 25-05-26 EMTN	TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	1,70%	IRLANDE
13	CREDIT MUTUEL ARKEA 1.25% 11-06-29	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	1,65%	FRANCE
14	BNP PARIBAS 22-06/06/2171 FRN	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	1,50%	FRANCE
15	AIB GROUP 4.625% 23-07-29 EMTN	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	1,47%	IRLANDE

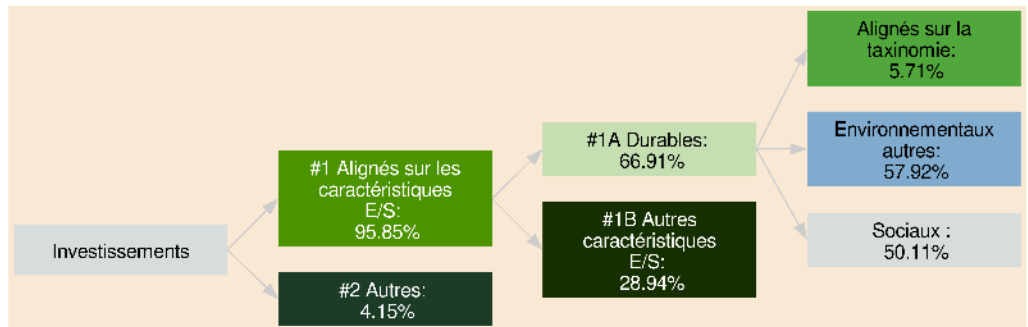
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :
Du 01/01/2025 au 31/12/2025



L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation d'actifs ?



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

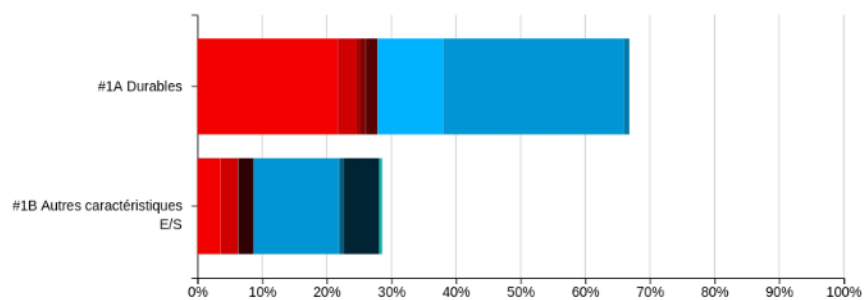
La catégorie #2 Autres inclut les investissements restant du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales non considérés comme des investissements durables.

Un investissement est considéré comme durable s'il respecte au moins une des règles présentées plus haut. Une entreprise peut ainsi être considérée comme durable au plan environnemental tout comme au plan social.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?



	#1A Durables	#1B Autres caractéristiques E/S
Industrie manufacturière	21.68%	3.60%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	2.89%	2.70%
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0.61%	0.03%
Construction	0.84%	
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	1.83%	
Transports et entreposage		2.35%
Information et communication	10.13%	
Activités financières et d'assurance	28.00%	13.22%
Activités immobilières	0.86%	0.03%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	0.02%	0.67%
Activités de services administratifs et de soutien		
Administration publique		5.56%
OPC		0.39%

L'exposition au secteur des combustibles fossiles était de 8,48% en moyenne sur la période.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?

☒ Oui :

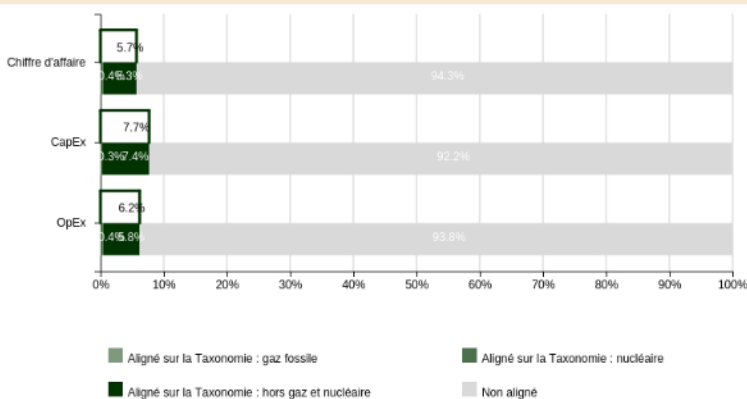
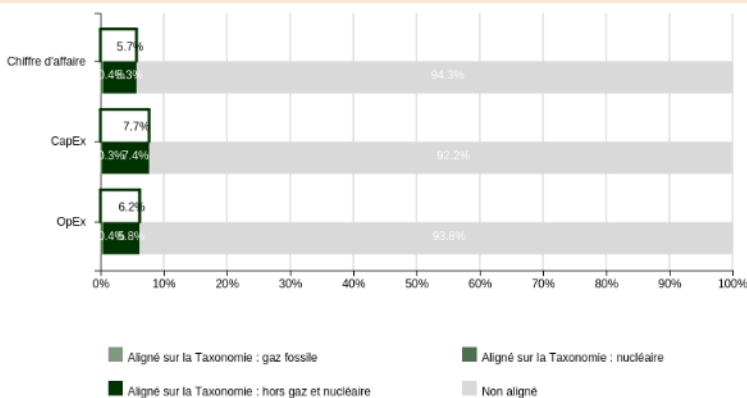
☒ Dans le gaz fossile

☒ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du chiffre d'affaires pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les obligations souveraines comprennent toutes les expositions souveraines.

Le calcul des pourcentages d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE se base sur des données estimées.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

● **Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Lazard Frères Gestion ne dispose pas à la date de production de ce document des données nécessaires à l'identification de la part des activités transitoires ou habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE est de 57,92%.

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs environnementaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La part d'investissements durables sur le plan social est de 50,11%.

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs sociaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie « autres » est principalement composée d'OPC monétaires et de liquidités. Sur la période écoulée, la poche « autres » représentait en moyenne 4,15%.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les éléments contraignants utilisés dans le cadre de la stratégie d'investissement pour atteindre les objectifs environnementaux et sociaux promus par ce produit couvrent, pour les titres en direct en portefeuille :

- Le taux d'analyse extra-financière

Le taux d'analyse extra-financière des investissements en titres vifs du produit est, en fonction des catégories d'investissements du produit, supérieur à :

- 90 % pour les actions et obligations émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays "développés", les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit investment grade, la dette souveraine émises par des pays développés ;

- 75% pour les actions et obligations émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays "émergents", les actions émises par des petites et moyennes capitalisations, les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit high yield et la dette souveraine émise par des pays "émergents".

Au cours de la période écoulée, le taux d'analyse extra-financière a été en moyenne de 95,85%.

Ces taux s'entendent en pourcentage de l'actif total en pourcentage de l'actif total à l'exclusion des obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics et des liquidités détenues à titre accessoire, et des actifs solidaires.

- La notation ESG moyenne du portefeuille

Les analystes-gestionnaires s'assurent que la notation moyenne pondérée ESG du portefeuille soit supérieure à celle de la moyenne de l'univers de référence en utilisant le référentiel de notation extra-financière de ISS ESG

L'univers ESG de référence du portefeuille est :
L'univers ISS ESG

De plus, la société de gestion procède à des exclusions en amont des investissements :

- Exclusions normatives relatives aux armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes biologiques et chimiques) et aux violations du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Exclusions sectorielles (tabac et charbon thermique).
- Exclusions géographiques (paradis fiscaux de la liste GAFI).



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

● En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier a les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.